



Notre réf.: 20125/37C

Dossier suivi par	: Lisa Gerla
Téléphone	: 247-74685
E-mail	: Lisa.Gerla@mai.etat.lu

Commune de Lorentzweiler
Madame le Bourgmestre
87, route de Luxembourg
L-7373 Lorentzweiler

Luxembourg, le 17 avril 2026

Madame le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du conseil communal du 20 janvier 2026 portant adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bofferdange, commune de Lorentzweiler, au lieu-dit « Im Raesecker », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société House Concept S.A..

Je constate toutefois que le conseil communal s'est abstenu à prendre une décision face à une indemnité compensatoire éventuelle. Cependant, conformément à l'article 34 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le vote du conseil communal y relatif doit faire partie intégrante du PAP. J'invite partant les autorités communales à prendre une nouvelle délibération et de procéder à un vote complémentaire.

Cette décision est basée sur l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

La présente décision sort ses effets sans préjudice des charges qui grèvent ou pourront grever les fonds en question en vertu d'autres dispositions légales ou réglementaires.

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit contre la présente dans les trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.





Réf.: 20125/37C

Je me permets de vous rappeler qu'il y a lieu d'exécuter les dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 afin de mener à bon terme la présente procédure.

Veillez agréer, Madame le Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre des Affaires intérieures,



Léon Gloden